

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

n°83/2016

L'an deux mil seize, le 22 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain TUDURI, Maire.

Présents : MM. Alain TUDURI, Jean-Louis ANDREU, Mme Viviane GOY, M. Bernard FOUR, Mme Martine BLACHE, MM. Philippe LAURENT, Franck BRON, Mmes Josiane PAVIET-GERMANOZ, Paraskévi PARPILLON, M. Patrick MOLLARD, Mme Eugénie GRAND, MM. Philippe DANGELY, Steve BIANCHI, Mmes Pascale MERCIER, Catherine LEPETIT, MM. Philippe ZUCCARELLO, Franck LAURENT, Pascal PALLET, Nicolas DURIF, Mme Monique RAVOUNA.

Procurations : M. Jean-Pierre KHELLOUFI (pouvoir à Mme Martine BLACHE), Mme Anne-Marie SPIRLI (pouvoir à M. Bernard FOUR), M. Jean-François CAMIER (pouvoir à M. Philippe LAURENT), Mme Nathalie GALARD (pouvoir à M. Philippe ZUCCARELLO), M. Franck POSSETY (pouvoir à M. Franck BRON), Mme Carine KARAKACHIAN (pouvoir à M. Alain TUDURI).

M. Franck LAURENT a quitté la séance à 21h35 en donnant procuration à M. Philippe DANGELY

Absentes excusées : Mme Nadia LAÏDI, Mme Farah GUILLAUMONT

Absent : M. Christian VERNAND.

M. Nicolas DURIF a été élu Secrétaire de séance.

**Objet : CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN COMMUNAL SISE
BOULEVARD DE L'UNION**

Exposé du Maire

Le Maire rappelle au Conseil que la ZAC Centre Ville est en cours de réalisation et que certains de ces îlots ont été soit aménagés, soit commercialisés.

Une partie de l'ancien bâtiment administratif TREFIMETAUX situé sur l'îlot F a été acquise par l'OPAC 38 et réhabilitée pour y accueillir 23 logements aidés de grande qualité occupés depuis août 2016 par des locataires.

L'autre partie dite historique de ce bâtiment en cours de réhabilitation a été rétrocédée par le propriétaire, la SCVV "La Grammonière" à la SCI "N.C.M." de Satolas-et-Bonce (Isère) pour aménager des locaux destinés à accueillir les services du Conseil Départemental de l'Isère et d'un bailleur social l'OPAC 38.

Afin d'augmenter le nombre de places de stationnement destiné au personnel des services départementaux et à celui des services de l'OPAC 38, la SCI "N.C.M." de Satolas-et-Bonce a souhaité acquérir un terrain d'environ 854 m² sur la parcelle communale cadastrée AD 117 sise Boulevard de l'Union.

France Domaine a émis un avis le 19 octobre 2016 en évaluant à 30 000 Euros la valeur vénale de ce terrain.

Le Maire propose au Conseil de céder ce terrain communal de 854 m² à prélever sur la parcelle AD 117, au prix de 30 000 Euros (trente mille) à la S.C.I. "N.C.M." de Satolas-et-Bonce (Isère).

Il précise que les aménagements induits par la réalisation de ces parkings seront pris en charge par l'acquéreur.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, étant entendu que M. Jean-Louis ANDREU n'a pas pris part au vote :

- ☞ De céder au prix de **30 000 Euros** (trente mille) à la SCI "N.C.M." de Satolas-et-Bonce (Isère) un terrain d'une surface de 854 m² à prélever sur la parcelle communale AD 117 sise Boulevard de l'Union à Charvieu-Chavagneux.
- ☞ Dit que les travaux d'aménagement du site nécessaires à l'accès sécurisé de ces parkings seront à la charge de l'acquéreur et seront réalisés en concertation avec la commune de Pont de Chéruy.
- ☞ Dit que les frais annexes et acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.
- ☞ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous documents relatifs à cette cession.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chéruy, le 23 novembre 2016
Le Maire,

